

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 24 septembre 2021

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt et un, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Rectorat à Orléans, sur convocation de Monsieur Fabrice MORIO, vice-président, en date du vingt-quatre août deux mille vingt et un.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, Madame Karine GLOANEC-MAURIN, Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Delphine BENASSY, Madame Magali SAUTREUIL, Monsieur Lionel GEOLLOT, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Madame Ellsabeth MEYBLUM, Madame Mathilde PARIS, Madame Ambre LOUISIN :

L'Etat :

Monsieur Benoît LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST ;

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Jean-Yves De LEPINAY ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Julie GAYET (en visioconférence) ; Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Cécile LESTRADE ; Madame Dominique VEAUTE

Les représentants du personnel :

Madame Mélissa MARTIN ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Véronique CHAMPIGNY, Monsieur Xavier COUTAU, Madame Brigitte DUPUIS, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Marie LAJUS, Madame Sonia PAREUX.

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Maud BRUN, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 22

- Votants : 26 (dont six pouvoirs)

Madame Ambre LOUISIN étant suppléante de Mathilde PARIS présent et Madame Dominique VEAUTE étant suppléante de Madame Emmanuelle DUNAND, les votes de Madame Ambre LOUISIN et de Madame Dominique VEAUTE n'ont pas été comptabilisés dans la procédure de vote de ce Conseil d'administration.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération 15-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration.

Délibère

Considérant la modification de la composition du conseil d'administration, il doit être procédé au renouvellement des membres du conseil d'administration siégeant au sein de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres mentionnée à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales est présidée par le directeur général de l'établissement ou son représentant. Elle comprend en outre cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein.

Les services de l'agence assurent le secrétariat de la commission.

La commission d'appel d'offres se réunit pour émettre un avis ou attribuer un marché public, selon les modalités détaillées dans le règlement intérieur des marchés publics de l'établissement, adopté par délibération du conseil d'administration de l'établissement.

Les membres sont convoqués par le directeur général cinq jours francs avant la date de la réunion et l'ordre du jour est arrêté par le directeur général au minimum un jour franc avant la date de la réunion.

La commission d'appel d'offres peut se tenir de façon physique ou dématérialisée.

Sur le plan de l'organisation, il est demandé aux membres du conseil de se déclarer candidat.

Cinq candidatures sont annoncées :

- Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, titulaire, et Madame Delphine BENASSY, suppléante ;
- Madame Lionel GEOLLOT, titulaire, et Magali SAUTREUIL, suppléante ;
- Monsieur Mathilde PARIS, titulaire, et Madame Cécile LESTRADE, suppléante ;

dr.

- Monsieur Benoit LECERF, titulaire, et Madame Michèle PREVOST, suppléante ;
- Monsieur Jean-Yves De LEPINAY, titulaire, et Monsieur Joël HAFKIN, suppléant.

Suite à l'accord de l'ensemble des membres présents, il est procédé à un vote d'ensemble.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- de nommer membres de la commission d'appel d'offres de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique :
 - Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, titulaire, et Madame Delphine BENASSY, suppléante ;
 - Madame Lionel GEOLLOT, titulaire, et Magali SAUTREUIL, suppléante ;
 - Monsieur Mathilde PARIS, titulaire, et Madame Cécile LESTRADE, suppléante ;
 - Monsieur Benoit LECERF, titulaire, et Madame Michèle PREVOST, suppléante ;
 - Monsieur Jean-Yves De LEPINAY, titulaire, et Monsieur Joël HAFKIN, suppléant

Votants : 26

Pour : 26

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,
l'image et la culture numérique**

Julie GAYET



